



Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 30 janvier 2009

Le Conseil municipal de la commune de BROU s'est réuni en séance ordinaire à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Philippe MASSON, maire.

Présents : M. MASSON maire, M. KIBLOFF 1^{er} adjoint, Mme SARRAZIN 2^{ème} adjointe, M. COTTEREAU 4^{ème} adjoint, Mme THIRARD 5^{ème} adjointe, M. PELLETIER 6^{ème} adjoint, Mme SALIN 7^{ème} adjointe, Mme RICHE 8^{ème} adjointe, Mme GASSELIN, M. RESTEGUE, Mme LESIEUR, M. POYAT, M. GENTY, M. GRANGER, Mme PLU, M. MONACO, Mme VOUZELAUD, Mme HUET-CAILLARD, Melle WALUSINSKI, M. DEBAT, Mme FOUSSARD.

Absents représentés : M. CAILLARD 3^{ème} adjoint (pouvoir à M. MASSON), M. BERNARD (pouvoir à M. PELLETIER), Mme PILON (pouvoir à Mme LESIEUR).

Absents non représentés : Mme GROSCLAUDE, M. LALLET.

Secrétaire de séance : Mme PLU.

Les comptes rendus des séances des 16 décembre 2008 et 13 janvier 2009, sont adoptés à l'unanimité.

Mme SARRAZIN précise que les bons cadeaux du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) sont distribués aux aînés de plus de 70 ans et non pas 65 ans comme indiqué sur le compte rendu du 16 décembre 2008.

M. MASSON demande aux conseillers municipaux de bien vouloir accepter de rajouter à l'ordre du jour la fixation d'un taux unitaire de vacations funéraires. Mesure urgente demandée par le préfet par circulaire reçue avant-hier.

Avis favorable.

I - Subventions aux associations

M. KIBLOFF donne lecture de la proposition de la commission des finances concernant les subventions accordées, pour l'année 2009, aux associations locales et aux associations départementales et nationales qui interviennent sur la commune. Le montant total attribué s'élève à : 68.036,45 Euros contre 66.191,12 Euros en 2008, soit une augmentation de 3 % environ. Le détail en est le suivant :

SECTION SPORTIVE SCOLAIRE DE BROU	680,00 €
A. B. C. D. (Atelier de Broderie, Couture, Dentelle)	100,00 €
ASSOCIATION BROU CREATION	100,00 €
ASSOCIATION COTÉ JEU-NOUS (C.J.N.)	300,00 €
HARMONIE, ETINCELLES, SHOW MUSIC BAND (H.E.S.M.B.)	5.000,00 €
AMICALE DES A.C.P.G. ET RESISTANTS DE 1939 - 1945 DE BROU	200,00 €
ASSOCIATION FAMILLES RURALES (A.F.R.)	100,00 €
A.L.P.A.P. (Association Loisirs pour les Personnes Agées et le Personnel de l'Hôpital – Maison de retraite)	170,00 €
ASSOCIATION DES HOSPITALIERS RETRAITES DE BROU (A.H.R.B.)	1.000,00 €
ASSOCIATION A.D.M.R. ILLIERS / BROU	260,00 €

V.M.E.H. (Visites des Malades dans les Etablissements Hospitaliers)	230,00 €
DEPANN'EMPLOI (Association intermédiaire)	300,00 €
SECOURS CATHOLIQUE	200,00 €
ASSOCIATION DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS DE BROU	370,00 €
NOUVELLE AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE BROU	3.000,00 €
ASSOCIATION DES ANCIENS SAPEURS POMPIERS DE BROU	310,00 €
	7.136,45 €
ASSOCIATION BROUTAINNE DES PARENTS D'ELEVES DES ECOLES PUBLIQUES (A.B.P.E.E.P.)	280,00 €
A.P.E.L. Ecole Saint-Paul	280,00 €
ASSOCIATION DES AMIS DES JUMELAGES DU CANTON DE BROU	2.300,00 €
CLUB DE SCRABBLE DE BROU	150,00 €
CLUB LA SOURIS DE BROU	300,00 €
CLUB DU TEMPS LIBRE	400,00 €
C.O.S. EMPLOYES COMMUNAUX	2.000,00 €
ETOILE DE BROU	27.500,00 €
ASSOCIATION BROUTAINNE DE SWIN (A.B.S.)	720,00 €
MOTO-CLUB DE BROU (Championnats de France Elite et Vétérans)	3.000,00 €
YACHTING CLUB DE BROU	400,00 €
HWARANG PAL GA'N TAEKWONDO	400,00 €
LES AILES BROUAINNES (Club d'aéromodélisme)	300,00 €
LES AMIS DU CHEVAL	4.000,00 €
U. C. I. A. DE BROU (Union Commerciale, Industrielle et Artisanale)	2.000,00 €
GHOST TREADERS MUSEUM	150,00 €
	(Subvention de démarrage) 150,00 €

LE SOUVENIR FRANCAIS	60,00 €
ASSOCIATION PREVENTION ROUTIERE (Comité de l'Eure-et-Loir)	250,00 €
C I D F F 28 (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles)	800,00 €
ASSOCIATION D'EURE-ET-LOIR DES RESTAURANTS DU CŒUR	1.800,00 €
CONFERENCE SAINT VINCENT DE PAUL DE CHATEAUDUN	220,00 €
COMITÉ LOCAL DU SECOURS POPULAIRE FRANCAIS DE CHATEAUDUN	220,00 €
CROIX ROUGE FRANCAISE (Délégation locale de Châteaudun)	150,00 €
RADIO INTENSITÉ (A A R V A L)	150,00 €
GROUPEMENT DES CLUBS DU 3ème AGE DES CANTONS BROU - AUTHON	300,00 €
S. P. A. (Société Protectrice des Animaux)	50,00 €
COMICE AGRICOLE PERCHE ET DUNOIS D'EURE-ET-LOIR	150,00 €
CLUB C.I.E.L. (Club d'Investigation des Etoiles et de la Lune)	(Subvention exceptionnelle) 100,00 €
L. E. C. A. P. (Loisir Ensemble Culture Art et Patrimoine)	(Subvention de démarrage) 150,00 €

A noter :

- le versement d'une subvention exceptionnelle de 4.000 €uros aux Amis du Cheval, pour l'acquisition d'un parc d'obstacles.
- une subvention de 2.000 €uros à l'UCIA dont le nouveau bureau projette de nombreuses activités pour animer la commune.
- une subvention de 100 €uros accordée à une association d'observation des étoiles et du ciel.

M. le maire sollicite l'avis du Conseil municipal pour ajouter à cette liste une subvention de démarrage, demandée il y a quelques jours par la nouvelle association culturelle L. E. C. A. P. qui s'occupera en outre de la programmation des expositions présentées à la chapelle Saint Marc, de conférences et de sorties culturelles diverses.

Cette proposition recueille un avis favorable à l'unanimité pour 150 €uros. Cette subvention est ajoutée à la liste qui est approuvée, à l'unanimité, pour un total de : 68.186,45 €.

II - Conventions avec des associations pour versement d'une subvention

M. le maire précise que conformément au décret n° 2001-495 du 6 juin 2001, la commune doit conclure une convention avec chaque association qui bénéficie d'une subvention supérieure à : 23.000 Euros, afin de préciser les conditions d'utilisation des sommes allouées à celles-ci.

Cette mesure concerne la subvention versée à l'Etoile de Brou.

D'autre part, sans que la loi ne l'impose, chaque année la commune conclue une convention avec les associations bénéficiaires d'une subvention communale versée pour une dépense bien précise.

Cette mesure concerne cette année les subventions versées à l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Brou, à l'Association des Anciens Sapeurs Pompiers de Brou et à l'association Harmonie, Etincelles, Show Music Band de Brou.

✓ Après avoir entendu M. MASSON indiquer les termes principaux de chacune des conventions, le Conseil municipal l'autorise, à l'unanimité, à les signer.

III - Vote des taux des trois taxes directes locales

M. le maire rappelle qu'une des recettes communales principale est obtenue par prélèvement des impôts directs locaux que sont la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties, dont les taux appliqués aux bases d'imposition sont fixés par le Conseil municipal.

Comme rappelé lors du débat d'orientation budgétaire, tenu lors de la réunion du Conseil municipal du 16 décembre 2008, l'objectif d'atteindre une baisse uniforme de près de 10 % des impôts locaux sur les prochaines années pour développer l'attractivité auprès de nouveaux habitants potentiels de la commune, est maintenu.

Néanmoins, les taux des impôts locaux ayant déjà baissé de 6 % en trois ans, la commission des finances propose de marquer une pause dans le processus de baisse et de maintenir, pour l'année 2009, les taux votés en 2008, compte tenu des circonstances financières défavorables et de la reprise de la gestion de la base de loisirs.

✓ Considérant l'avis de la commission des finances, le Conseil municipal fixe, à l'unanimité, les taux des trois taxes directes locales comme suit pour l'exercice 2009 :

▪ Taxe d'habitation	13,14 %
▪ Taxe foncière sur les propriétés bâties	22,90 %
▪ Taxe foncière sur les propriétés non bâties	35,48 %

IV - Budget primitif 2009 de la commune

M. le maire cède la parole à M. KIBLOFF, adjoint aux finances, qui procède à la lecture du budget primitif de l'exercice 2009. La section de fonctionnement est détaillée chapitre par chapitre comme suit :

▪ Dépenses = 3.525.000 €	
▫ Fonctionnement reporté	244.238 €
▫ Charges à caractère général	895.162 €
▫ Charges de personnel et frais assimilés	1.359.200 €
▫ Virement à la section d'investissement	318.000 €
▫ Opérations d'ordre de transferts entre sections	132.000 €
▫ Autres charges de gestion courante	434.400 €
▫ Charges financières	142.000 €

▪ Recettes = 3.525.000 €

▫ Résultat de fonctionnement reporté	123.000 €
▫ Atténuations de charges	9.803 €
▫ Produits des services, du domaine et ventes diverses	517.100 €
▫ Impôts et taxes	1.632.097 €
▫ Dotations, subventions et participations	1.035.000 €
▫ Autres produits de gestion courante	136.000 €
▫ Produits exceptionnels	72.000 €

✓ La section de fonctionnement est votée dans son ensemble à l'unanimité.

M. KIBLOFF analyse ensuite les dépenses et les recettes d'investissement, en précisant, pour les dépenses, que les projets ont fait l'objet d'une étude globale des besoins en commissions des travaux et des finances. Le choix de retenir ou non les travaux s'est opéré en fonction des crédits disponibles, compte tenu d'un exercice 2009 qu'il convient, après une intense année 2008, d'appréhender avec prudence.

M. MASSON précise que les prévisions budgétaires relatives aux travaux d'investissement sont établies sur des fourchettes hautes, en attente des coûts réels obtenus après consultations d'entreprises. Le budget primitif est un document prévisionnel, certes précis et minutieusement préparé, mais évolutif et amendable en cours d'exercice.

✓ La section d'investissement dans son ensemble, est adoptée à l'unanimité.

L'investissement 2008 se résume ainsi :

▪ Dépenses = 1.410.000 €

▫ Déficit base de loisirs (janvier à avril 2008)	19.632 €
▫ Emprunts et dettes	452.000 €
Emprunts	450.000 €
Remboursements cautions	2.000 €
▫ Immobilisations incorporelles	35.368 €
Etudes travaux futurs	28.368 €
Concession du logiciel mairie	7.000 €
▫ Immobilisations corporelles	45.000 €
Acquisition véhicules et matériels	
Défibrillateurs	7.000 €
Illuminations	5.000 €
Tracteur espaces verts	25.000 €
Matériels divers	5.000 €
Mobilier	3.000 €
▫ Immobilisations corporelles et en cours	858.000 €
Voirie et réseaux	
Voirie communale 2009	150.000 €
Sécurité piétons – rue de la Chevalerie	20.000 €
Eclairage public	15.000 €
Base de loisirs	
Complément première phase	100.000 €
Enrochement berges au camping	40.000 €
Aire d'accueil mobile home	180.000 €
Alimentation électrique base de loisirs	30.000 €
Remplacement compresseur piscine	10.000 €
Divers	
Parc multisports	223.000 €
Abri voyageurs	15.000 €
Divers pour remboursement emprunt TVA	75.000 €

▪ Recettes = 1.410.000 €

▫ Excédent investissement base de loisirs 2007	245.544 €
▫ Virement de la section de fonctionnement	318.000 €
▫ F C T V A	200.000 €
▫ Subventions d'équipement	286.456 €

FDAiC

Voirie 2009	28.750 €
Acquisition / installation parc multisports	30.000 €
Construction abri voyageurs	2.400 €
Sécurité piétons – rue de la Chevalerie	8.000 €
Sécurité piétons – rue du Perche	8.000 €

DGE

Acquisition / installation parc multisports	37.282 €
Aménagement de bâtiments à caractère touristique	90.000 €

Pays Perche

Parcours santé / passerelle	34.000 €
-----------------------------	----------

Enveloppes parlementaires

Sécurité incendie zone industrielle (Ph. Vigier)	20.000 €
Demandes en instances	20.324 €
Parc multisports (J. Billard)	5.000 €
Défibrillateurs	2.700 €

▫ Emprunts	228.000 €
▫ Amortissements des immobilisations	132.000 €

V - Convention de mise à disposition de salles et équipements communaux à la communauté de communes dans le cadre des activités « animations à la carte »

Comme l'année passée, M. MASSON propose, à la demande de la communauté de communes du Perche-Gouet, la signature d'une nouvelle convention pour la mise à disposition, à titre gratuit, pour l'année 2009, des salles et équipements communaux nécessaires aux activités organisées dans le cadre des « animations à la carte ». Il insiste sur l'opportunité pour les jeunes de la communauté de communes de bénéficier ainsi d'une ouverture vers des activités nouvelles.

Il précise que contrairement à cette disposition particulière, les mises à disposition de salles pour les centres d'été sont tarifées.

✓ Avis favorable à l'unanimité.

VI - Simplification de la législation funéraire

M. le maire donne lecture de la circulaire n° 2009-01-0008 du 27 janvier 2009 de la Préfecture qui précise que la loi n° 2008-1350 relative à la législation funéraire, en particulier ses articles 4 et 5, réforme partiellement le dispositif applicable à la surveillance des opérations funéraires et aux vacations versées pour la réalisation de ces surveillances. En particulier le législateur a souhaité réduire le coût global des funérailles supportées par les familles en harmonisant sur l'ensemble du territoire le taux unitaire des vacations funéraires entre 20 et 25 euros et en réduisant immédiatement le nombre des opérations donnant lieu au versement d'une vacation.

M. MASSON propose de fixer le taux unique des vacations funéraires sur la commune à : 20 euros.

✓ Avis favorable à l'unanimité.

Mme PLU précise que de nombreuses disparités existent actuellement entre les communes, les vacations allant de 8 € à 26 €. Néanmoins pour la plupart des communes, le taux unique sera supérieur au taux initialement appliqué.

INFORMATIONS DIVERSES

✎ Monsieur MASSON :

- **Excuse**, pour leur absence, M. CAILLARD et M. LALLET en service dans le sud ouest de la France pour régler les problèmes d'alimentation électrique dus à la tempête qui a sévit ces derniers jours.
- **Informe** le Conseil qu'aucun candidat de la liste « *Brou Demain, une équipe proche de vous* » n'a pour l'instant accepté de remplacer M. PHILIPPE.
- **Donne communication** à l'assemblée municipale que l'entreprise Valéo Thermique Habitable a mis en place un programme de revitalisation du bassin de Nogent-le-Rotrou, suite à la réorganisation de ses activités sur son site. Cette action s'adresse aux entreprises de l'arrondissement de Nogent-le-Rotrou et du canton de Brou, ayant des projets d'investissement créateurs d'emploi.

Les caractéristiques de cette action portent sur l'octroi d'une subvention pour aider les projets de développement ou d'investissement. La subvention serait de 3.100 € par emploi créé, sous certaines conditions. Ce soutien vient en complément des financements proposés par les collectivités locales et les autres partenaires financiers traditionnels.

- **Invite** les conseillers à s'inscrire pour une visite du Conseil général, du Compa et des archives départementales.
- **Remercie** M. VIGIER Philippe, député, de la subvention de 20.000 €, accordée par son intermédiaire sur l'enveloppe du ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, pour aider au financement du renforcement de la sécurité incendie sur le parc d'activités de Villoseau.
- **Signale** l'organisation de l'opération « portes ouvertes » sur le Pass Foncier et le lotissement des jardins de Villoseau, dès aujourd'hui et tout le week-end.

TOUR DE TABLE

➤ Monsieur RESTEGUE invite les conseillers municipaux à l'inauguration du cyber emploi le jeudi 5 février prochain.

Fin de séance : 21 heures 55